

Synthèse sur les éditeurs du Grand Est





Synthèse sur les éditeurs du Grand Est



Sommaire

7 Présentation de la synthèse

11 Présentation de la méthode

15 Aperçu de la population

16 L'âge des maisons

17 Le genre des éditeurs

17 Pistes de travail

18 Implantation géographique

20 Répartition des maisons d'éditions

20 Indicateurs juridiques et économiques

24 Les catégories de chiffre d'affaires

28 Les pratiques des éditeurs

29 Schémas de diffusion

31 Schémas de distribution

34 Les moyens humains

36 Le lieu de travail

37 Les activités des éditeurs

38 Le catalogue

39 La capacité de publication

40 Les genres littéraires

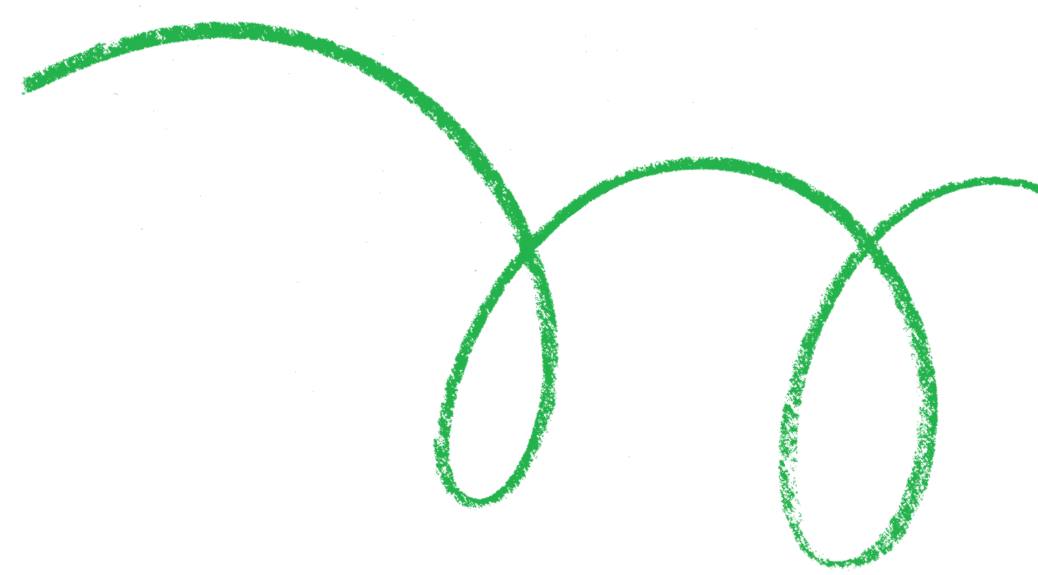
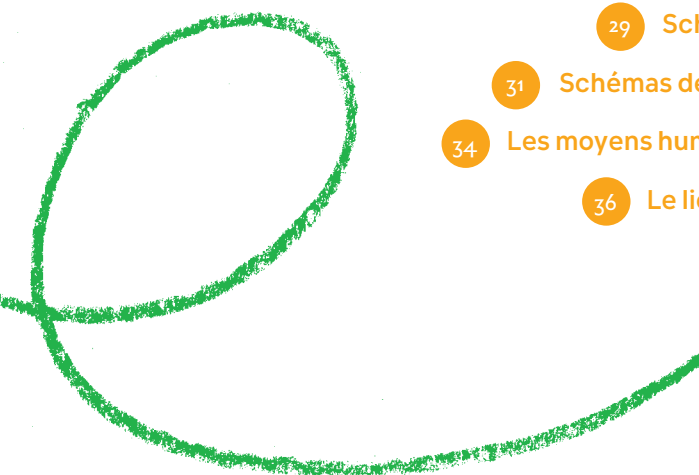
43 L'usage des outils du numérique


44 L'informatisation du fonctionnement

47 Les moyens de communication

48 Les réseaux sociaux

51 L'impact de la crise sanitaire





Présentation de la synthèse

La Confédération Interprofessionnelle du Livre (CIL) est une association qui participe à structurer et fédérer la filière du livre dans le Grand Est au côté des associations Interbibly et LiLE (libraires de l'est). Elle agit pour cela auprès des éditeurs du territoire, avec le soutien de la Région Grand Est et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

La CIL travaille à

- l'accompagnement individuel des éditeurs de la région dans leurs projets de création, de reprise et de développement économique ;
- l'organisation et la mise en œuvre d'actions à destination des éditeurs : « Hackathon des éditeurs », actions de formations, opération de sur-diffusion, Régionales de l'édition ;
- l'accompagnement individuel des libraires implantés en Alsace dans leurs projets de création, de reprise, et de développement économique, la mise en œuvre du service de « libraire volant » à leur attention en Alsace, et la coordination de la Quinzaine de la librairie pour ce territoire ; l'incitation à la recherche de financements expérimentaux pour l'accompagnement des éditeurs (FSE) ;
- l'animation du comité de rédaction de la publication régionale « Livr'est », coordination et suivi de sa conception et de sa distribution ;
- rôle de veille économique sur la situation individuelle des éditeurs du Grand Est et des libraires en Alsace en liaison avec LILE.

La dernière étude réalisée par la CIL sur les éditeurs date de 2016 et ne portait alors que sur le territoire Alsace. Depuis la fusion des régions et la redistribution des missions de l'association sur l'ensemble du Grand Est, aucune étude n'a été réalisée pour rendre compte de la structuration du secteur de l'édition.

Au cours des cinq dernières années, la CIL a tout de même réuni quelques données. L'annuaire des éditeurs de la région, recensé par l'association, est déjà une source riche d'informations. L'intervention de la CIL comme expert lors des comités économiques du livre permet également de compléter certaines informations. Depuis le premier confinement lié à la crise sanitaire du COVID-19 en février 2020, deux questionnaires ont été envoyés aux éditeurs et ont apporté de nouveaux éléments.

La présente synthèse n'est pas un travail exhaustif d'étude comme a pu l'être le rapport de 2016. Il s'agit plutôt de relire cet ensemble de données hétérogènes récupérées depuis la fusion des régions et de faire un premier état des lieux qui résume les connaissances mais aussi les questionnements qui en émergent.

A l'occasion de cette première journée de rencontres professionnelles pour les éditeurs du 17 novembre 2021, il nous semblait enrichissant de mieux comprendre la structure économique et la ligne éditoriale des éditeurs du Grand Est, observer leur implantation territoriale, leurs pratiques, leurs atouts et leurs difficultés. Nous souhaitons aussi confronter nos intuitions et nos idées reçues sur la filière à des données concrètes.



Présentation de la méthode

La population étudiée

La FILL (Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture), dans sa charte sur l'édition mise à jour en 2019, définit l'activité d'éditeur notamment selon les critères suivants :

- choisir des manuscrits selon une politique éditoriale,
- travailler à compte d'éditeur avec la signature d'un contrat à compte d'éditeur pour chaque publication,
- pratiquer le dépôt légal et disposer d'un ISBN pour chaque publication,
- disposer d'un système de diffusion et de distribution,
- fixer un prix de vente en conformité avec la loi du 10 août 1981.

Cette synthèse, basée principalement sur l'annuaire des éditeurs de la région, comprend la définition suivante « d'éditeur en Grand Est » : publier des livres à compte d'éditeur, avoir son siège social en Grand Est et pratiquer le dépôt légal. Ces critères de définition sont notamment établis en conformité avec les conditions d'accès aux aides à l'édition indépendante.

Nous savons toutefois que toutes les structures d'édition de la région ne sont pas recensées à l'annuaire. En effet, au moins 3 structures ont rempli des demandes d'aide à l'édition indépendante et répondent donc nécessairement aux critères d'éligibilité, mais ne figurent pas à l'annuaire. Par ailleurs, toutes les structures recensées à l'annuaire ne répondent plus forcément aux critères. Un éditeur a par exemple déménagé son siège social dans une autre région et n'a pas encore été retiré. Du fait de la crise sanitaire, nous n'avons pas retenu de critère strict de nombre de publications minimum par an pour ces deux dernières années. Ainsi la population étudiée pourrait être élargie et précisée, et certaines structures restent invisibles dans nos données.

Cette synthèse se concentre sur les informations disponibles concernant les éditeurs. La CIL mesure toutefois l'intérêt que pourrait représenter la récolte et l'analyse d'informations sur les structures d'impression, de diffusion, de distribution et sur toutes les entreprises individuelles qui proposent des services de correction, de relecture, de traduction, d'édition, de diffusion et de communication – autant d'acteurs qui participent à l'édition indépendante de livres et de revues sur le territoire du Grand Est. Un tel spectre d'étude pourrait permettre d'évaluer avec

plus de justesse la structuration et les retombées économiques de la filière, notamment en terme d'emploi et de possibilités de développement et de coopération.

Diverses questions et curiosités ont émergé en amont comme au cours de ce travail de synthèse. Toutefois, comme nous avons travaillé à partir de données pré-existantes, certaines informations nous ont manqué, et nous poussent à croire en l'intérêt de mettre en place un vrai travail de recherche à l'avenir.

Pour citer quelques exemples, l'annuaire ne comporte aucune information sur :

- > l'adhésion à un ou plusieurs syndicats,
- > l'adhésion à d'autres associations que la CIL,
- > le montant d'Équivalent Temps Plein employé par la structure,
- > les locaux utilisés comme locaux professionnels par la structure.

Pour cette synthèse, nous avons analysé les informations données par 95 éditeurs pour leur inscription à l'annuaire des éditeurs du Grand Est.

L'envoi d'un premier questionnaire lié aux conséquences de la crise sanitaire en avril 2020 a réuni 201 réponses au total, dont 28 répondants qui déclarent l'édition indépendante comme leur activité principale.

L'envoi d'un deuxième questionnaire lié aux conséquences de la crise sanitaire en septembre 2020 a totalisé 106 réponses, dont 25 répondants qui déclarent l'édition indépendante comme leur activité principale.

En moyenne 1/4 des éditeurs de la région se sont donc prononcés sur les conséquences provoquées par la crise sanitaire sur leur activité.

Tous les éditeurs qui ont répondu aux questionnaires de 2020 sont inscrits à l'annuaire des éditeurs du Grand Est. Parmi les éditeurs répondants aux questionnaires liés aux conséquences de l'épidémie de COVID-19, 15 ont répondu aux deux questionnaires.

L'observation des formulaires de demandes d'aides au titre de l'appel à projet de la Région Grand Est et de la DRAC Grand Est nous a permis de compléter les informations de 16 éditeurs de l'annuaire.

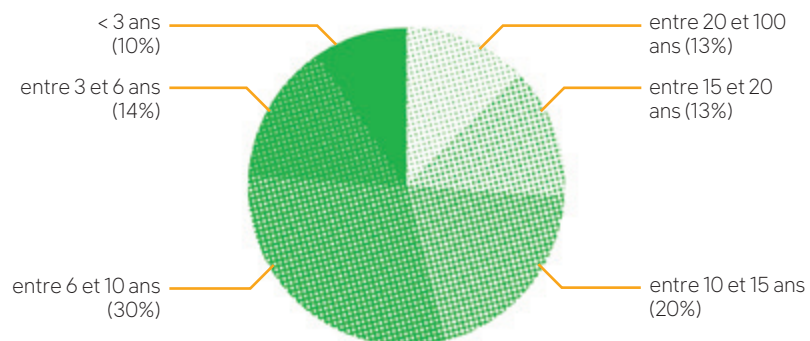
Aperçu rapide de la population



L'âge des maisons

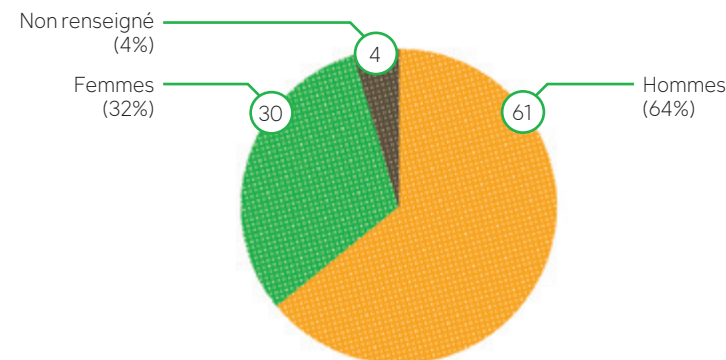
Si nous n'avons aucune indication concernant l'âge des éditeurs, nous avons en revanche l'âge des structures. La filière est dynamique sur le territoire, avec plus de la moitié (50 sur 95) des structures créées dans les 10 dernières années. Depuis la fusion des régions en 2016, 22 structures d'édition ont été créées. L'ancienneté et la longévité des structures, dont 25% existent depuis plus de 20 ans, témoigne aussi de la capacité d'implantation et de pérennité des éditeurs en région.

Date de création	Âge	Nombre de maisons
1920 - 2000	entre 20 et 100 ans	12
2001 - 2005	entre 15 et 20 ans	12
2006 - 2010	entre 10 et 15 ans	18
2011 - 2015	entre 6 et 10 ans	28
2016 - 2018	entre 3 et 6 ans	13
2019 - 2021	< 3 ans	9



Le genre des éditeurs

Dans le Grand Est, 64% des maisons d'édition sont gérées par un homme, un tiers par une femme. Les structures que nous avons laissées dans la catégorie « non renseigné » sont gérées par des collectifs.



Pistes de travail

Nous n'avons pas d'informations précises sur le nombre d'ouvertures et de fermetures ces 100 dernières années. A l'observation de l'ensemble des données disponibles pour cette synthèse, nous avons identifié 6 structures qui ont fermé au cours des 5 dernières années. Nous savons que le solde de création est positif, mais il serait intéressant de savoir combien ont fermé, après combien d'années d'existence, et pour quelles raisons.

Des indications concernant l'âge des éditeurs au moment de la création de la structure, sur les diplômes, sur les professions antérieures ou parallèles à l'activité d'édition seraient également utiles à récolter.

Implantation géographique

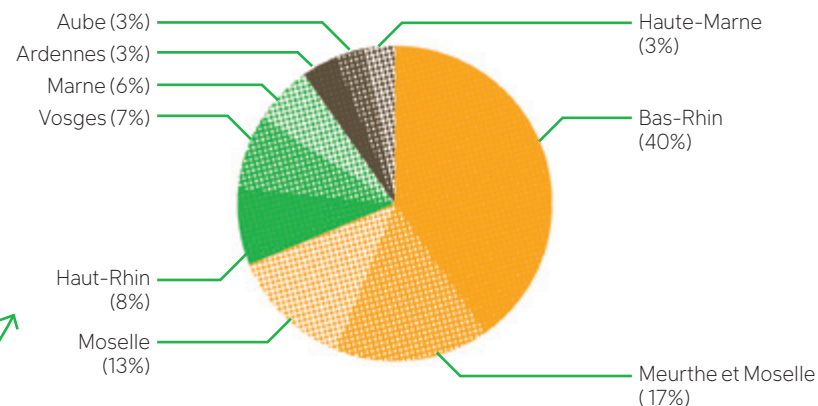
Sur l'ensemble du territoire Grand Est, le Bas-Rhin totalise 40% des éditeurs de la région. La Meurthe et Moselle arrive juste après, avec 17% des éditeurs.

Département	Nombre de maisons d'édition à l'annuaire
Bas-Rhin	38
Meurthe et Moselle	16
Moselle	12
Haut-Rhin	7
Vosges	7
Marne	6
Ardennes	3
Aube	3
Haute Marne	3

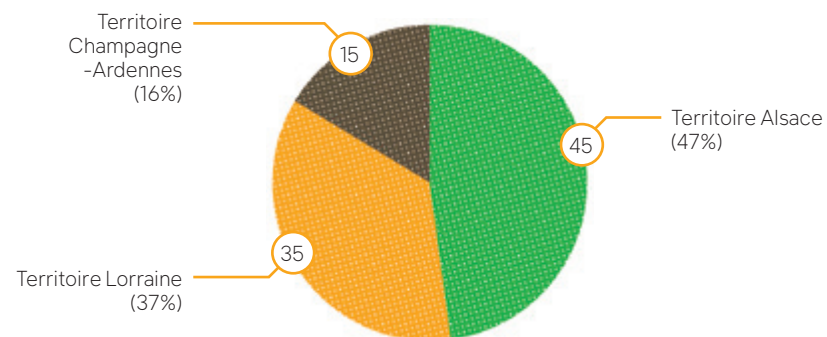
Si l'on regarde ensuite la répartition par rapport à l'ancien découpage territorial, on remarque que l'activité d'édition est plus intense sur les territoires Alsace et Lorraine que sur le territoire Champagne-Ardenne.

Anciennes régions	Nombre de maisons d'édition à l'annuaire
Territoire Alsace	45
Territoire Lorraine	35
Territoire Champagne-Ardennes	15

Répartition par départements



Répartition par anciennes régions

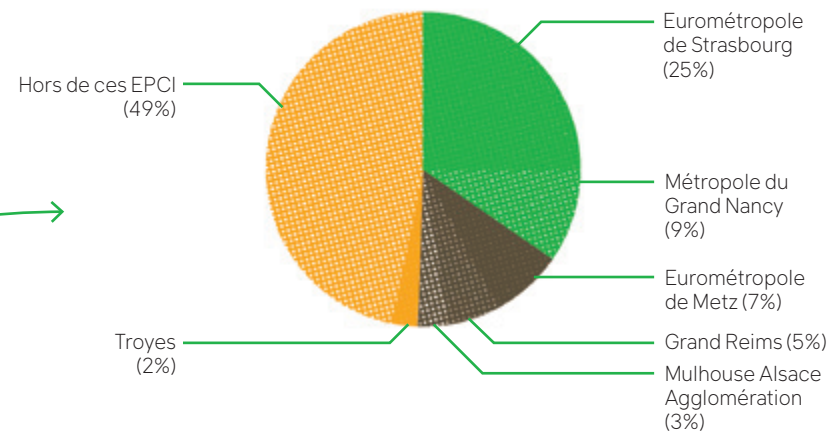


Il pourrait être intéressant de croiser ces informations avec les données générales sur les catégories d'activités, de population et d'emploi du Grand Est, ainsi qu'avec une carte des autres institutions et structures liées à l'édition de livres : écoles et centres de formation liés à l'écriture, à l'illustration et à l'édition, lieux d'expositions, réseaux culturels.

Sur l'ensemble de l'annuaire, nous avons isolé les éditeurs dont le siège social est implanté dans une ville qui fait partie d'un large Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Nous les avons classés par EPCI. Si Metz, Nancy et Strasbourg sont les trois Métropoles du Grand Est, il nous a semblé pertinent d'indiquer la présence des éditeurs dans la communauté urbaine de Reims et dans les communautés d'agglomérations de Mulhouse et de Troyes.

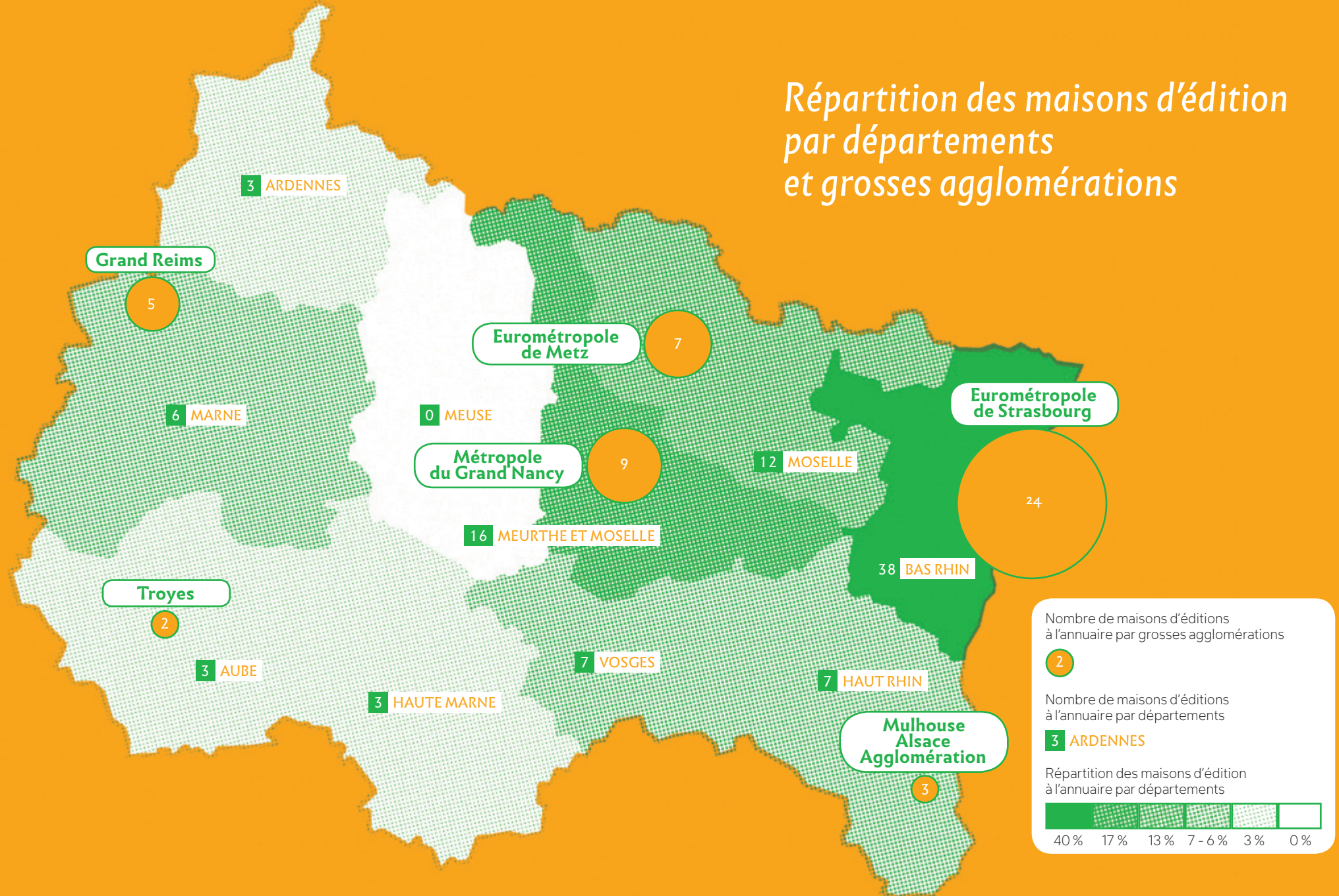
Grosses agglomérations	Nombre de maisons d'édition à l'annuaire
Eurométropole de Strasbourg	24
Métropole du Grand Nancy	9
Eurométropole de Metz	7
Grand Reims	5
Mulhouse Alsace Agglomération	3
Troyes	2

Répartition par grosses agglomérations



Plus qu'une stricte nomenclature, il s'agit ici de faire apparaître la proximité entre certains éditeurs. Cette proximité pourrait permettre de faire émerger la mutualisation de certains moyens entre différentes structures aux besoins similaires.

Répartition des maisons d'édition par départements et grosses agglomérations



Nombre de maisons d'éditions à l'annuaire par grosses agglomérations

2

Nombre de maisons d'éditions à l'annuaire par départements

3 ARDENNES

Répartition des maisons d'édition à l'annuaire par départements

40%	17%	13%	7-6%	3%	0%
-----	-----	-----	------	----	----

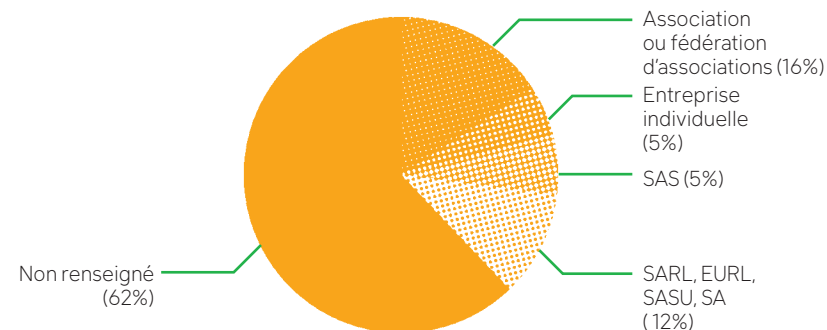
Les indicateurs juridiques et économiques

Lors de l'extraction des données de l'annuaire, 67% des éditeurs n'avaient pas renseigné de statut juridique pour leur structure. Nous avons pu compléter ces informations pour certains éditeurs à partir des demandes d'aide à l'édition indépendante ainsi qu'en cherchant quelques structures sur *societe.com*. Après ces rajouts, il reste tout de même 59 éditeurs pour lesquels nous ne connaissons pas le statut.

Cela fait partie des données qu'il serait intéressant de préciser, notamment les raisons qui justifient ce choix de statut pour chacun, ainsi que les évolutions de statut que chaque structure a éventuellement connues au cours de son existence. Le statut peut être un indicateur des contraintes subies et opportunités rencontrées par les éditeurs pour garantir la longévité et la résistance de leur activité. Pouvoir prendre du recul sur ces choix permettrait également de mieux conseiller et accompagner les éditeurs qui souhaitent lancer ou faire évoluer leur activité.

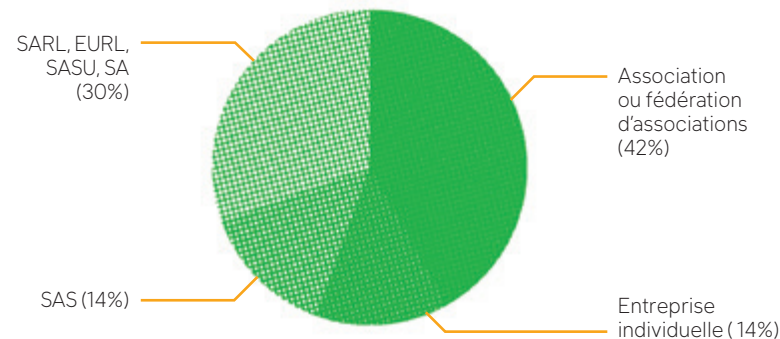
Le faible taux de réponse ne permet pas de rendre compte correctement des choix de statut. Si l'on ignore les statuts non renseignés, on trouve la répartition ci-contre.

Le statut juridique des maisons d'édition



L'annuaire distingue les statuts juridiques qui séparent la personne physique de la personne morale par rapport aux statuts qui les confondent. Ainsi, « entreprise individuelle » ne concerne que les micro-entrepreneurs et les commerçants. D'après ce taux de réponse, ces derniers présenteraient 14% des éditeurs. En additionnant les SARL, EURL, SASU, SA et SAS, on trouve 44% de sociétés commerciales. Les autres ont un statut d'association ou de fédération d'associations.

Statuts juridiques renseignés



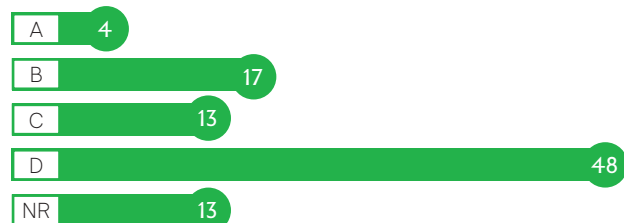
Les catégories de chiffre d'affaires

Les quatre catégories de chiffre d'affaires (CA) sont restées les mêmes que pour l'enquête réalisée par la CIL en 2016 :

- **Catégorie A** : éditeurs ayant un CA supérieur à 500 k€
- **Catégorie B** : éditeurs ayant un CA compris entre 100 et 500 k€
- **Catégorie C** : éditeurs ayant un CA compris entre 50 et 100 k€
- **Catégorie D** : éditeurs ayant un CA inférieur à 50 k€

Les données de CA étaient soit directement transmises par l'éditeur dans l'annuaire, soit récupérées depuis les formulaires de demande d'aide à l'édition indépendante, soit récupérées sur *societe.com*. Nous avons complété encore les renseignements par des estimations en catégorie de CA concernant les éditeurs dont on ne connaît pas le CA exact mais dont on connaît l'envergure d'activité.

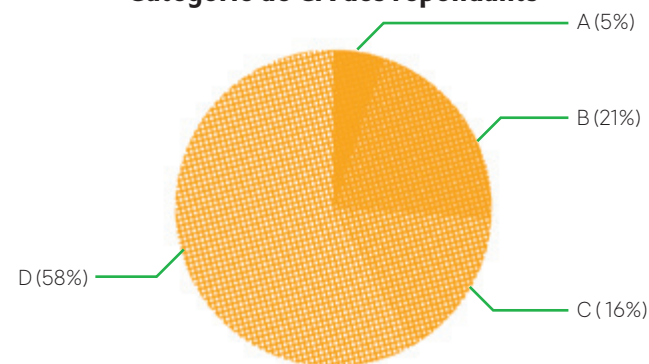
Catégorie de CA



Les éditeurs dont le CA demeure « non renseigné » sont ceux dont l'activité d'édition n'est pas isolée dans le bilan comptable. C'est par exemple le cas de centres culturels, d'agences de presse ou d'éditions universitaires. Les structures qui ont moins d'un an d'existence sont également restées dans la catégorie « non renseigné ».

Lorsqu'on répartit les CA en enlevant la catégorie « non renseigné », il reste 58% d'éditeurs dont le CA ne dépasse pas 50 000€ par an, et seulement 5% dont le CA dépasse 500 000€. 37% ont un CA compris entre 50 et 500 000€.

Catégorie de CA des répondants



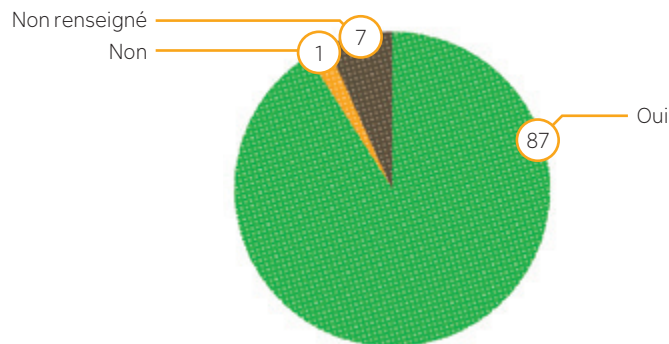
Hormis le besoin de collecter ces données pour l'ensemble des éditeurs, d'autres questions demeurent. On pourrait se pencher sur la force du lien qui existe entre l'âge de la maison et le montant du CA, ou sur l'existence d'un lien entre statut juridique et CA. Nous n'avons pas non plus d'indications sur les évolutions de CA depuis la date de création de chaque maison, sur du moyen et long terme.

Les pratiques des éditeurs

Définition du dépôt légal par la Bibliothèque Nationale de France:

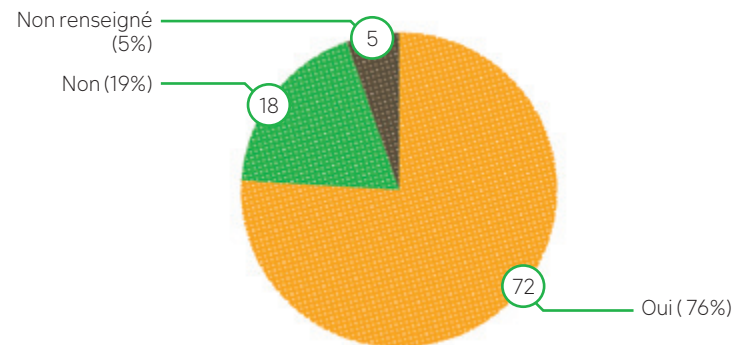
« Inscrit dans le Code du patrimoine, le dépôt légal est l'obligation pour tout éditeur, imprimeur, producteur, importateur, de déposer chaque document qu'il édite, imprime, produit ou importe, auprès de l'organisme habilité à recevoir le dépôt en fonction de la nature du document. Cette obligation s'applique à tout document diffusé en nombre à un public s'étendant au-delà du cercle de famille. »

Pratique du dépôt légal



Electre et Dilicom sont deux plateformes de services qui collectent et partagent les données informatisées du livre, pour faciliter les échanges entre les acteurs de la filière. Ces référencement sont indispensables pour donner une visibilité auprès des libraires.

Présence sur Electre et/ou Dilicom



Schémas de diffusion

Le syndicat national de l'édition définit la diffusion comme « l'ensemble des opérations commerciales et marketing mises en œuvre par les éditeurs dans les différents réseaux de vente ». Cette activité peut être internalisée à la maison d'édition, mais elle est la plupart du temps confiée à un organisme tiers ou extérieur qui s'y dédie complètement.

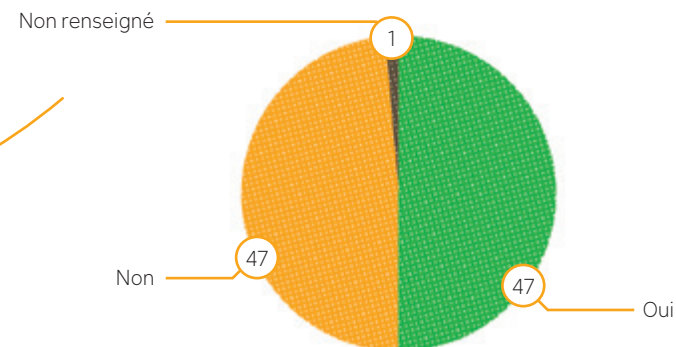
Certains éditeurs se dotent, en plus d'un diffuseur, d'un chargé de relations libraires qui peut faire une opération de surdiffusion auprès de certains canaux de vente ciblés. Nous n'avons aucune visibilité des pratiques de surdiffusion pour les éditeurs de la région.

Parmi les éditeurs de l'annuaire, la moitié externalise la diffusion, l'autre moitié s'en charge en interne. Le tableau suivant indique le nombre de mentions de chaque diffuseur cité par les éditeurs du territoire.

Diffuseur mentionné	Nombre de mentions
CED et CEDIF	6
BLDD	3
Est Livres	3
Hobo	3
Makassar	3
Serendip	3
Dod&Cie (Daudin)	2
Editions du Quotidien	2
Interforum	2
FMSH Diffusion	2
Volumen	2
CAP Diffusion	1
DG Diffusion	1
DRL	1
EDI	1
Exhibitions International	1
Express Editeur	1
Glénat	1
Harmonia Mundi	1
Idées Livres	1
Immatériel (numérique)	1
KD Presse	1
L'Entre Livres	1
Liralest	1
Salvator Diffusion	1
Sofedis Gallimard	1



Travaille avec un diffuseur



Schémas de distribution

La définition de la distribution comprise par le syndicat national de l'édition est la suivante :

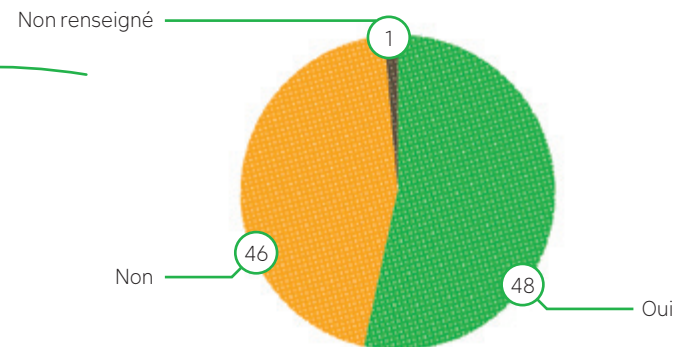
« La distribution assume les tâches liées à la circulation physique du livre (stockage, transport) et à la gestion des flux financiers qui en sont la contrepartie : traitement des commandes et des retours, facturation et recouvrement. »

Pour une maison d'édition, assurer la distribution en interne implique d'avoir une capacité de stockage suffisante pour son catalogue, et une organisation logistique suffisamment performante pour assurer l'envoi des commandes quelle que soit leur envergure, ainsi que le suivi des facturations, paiements et suivi d'évolution du stock.

Le tableau suivant reprend le nombre de mentions faites pour chaque diffuseur dont les services sont utilisés par les éditeurs du territoire.

Distributeur mentionné	Nombre de mentions
Makassar	9
BLDD	7
Est Livres	4
Pollen	4
Hachette	3
Serendip	3
Dod&Cie (Daudin)	2
Editions du Quotidien	2
Express Editeur	2
FMSH Diffusion	2
Sodis / Gallimard	2
Apple Store Google Play	1
AVM	1
Soleils	1
DG Diffusion	1
Interforum	1
Export Press	1
Harmonia Mundi	1
Idées Livres	1
MDS	1
Salvator	1
Volumen	1

Travaille avec un distributeur



Parmi les éditeurs de l'annuaire :

- 41 n'ont ni diffuseur, ni distributeur externe,
- 5 éditeurs ont un diffuseur mais n'ont pas de distributeur,
- 6 éditeurs ont un distributeur mais n'ont pas de diffuseur.

Avec la moitié des éditeurs qui n'ont pas de distributeur, il serait intéressant d'échanger sur les solutions de stockage, de suivi des commandes, facturations et de gestion des stocks qui sont imaginées et utilisées par les éditeurs. Un partage de retour d'expérience pour ceux qui ont un distributeur permettrait également de mieux aiguiller dans leur choix ceux qui souhaitent faire évoluer leur schéma de distribution.

Ces informations peuvent ouvrir des pistes de réflexion sur difficultés rencontrées, les bonnes pratiques développées, et les solutions à imaginer pour développer et stabiliser la diffusion comme la distribution des éditeurs du territoire.

Les moyens humains

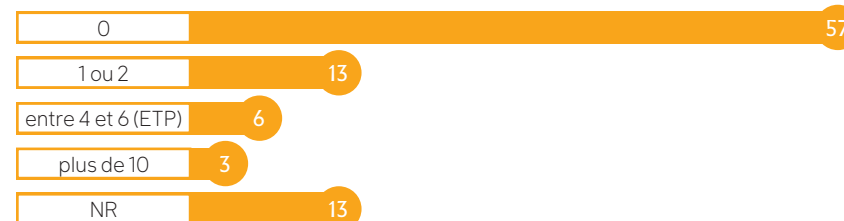
La question de l'emploi que représente le secteur de l'édition est primordiale. Toutefois, il n'est renseigné que le nombre de salariés de la structure dans l'annuaire des éditeurs.

La formulation de cette question des salariés rend donc invisible :

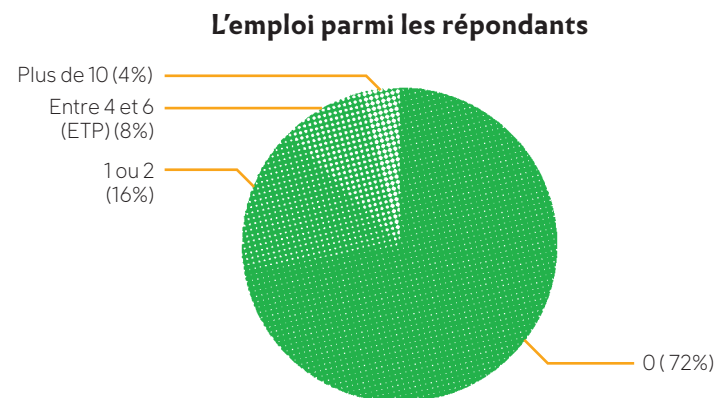
- > les éditeurs qui sont travailleurs non salariés,
- > l'emploi en terme d'Équivalent Temps Plein (1 ETP ~ 152h/mois)
- > l'emploi lié à l'externalisation des tâches d'activité d'édition,
- > les éditeurs bénévoles.

Un autre découpage des catégories d'emploi et la récolte d'informations plus précises et systématiques permettrait de mieux comprendre les enjeux, contraintes et opportunités qui existent en terme d'emploi pour les éditeurs du territoire. Par ailleurs, en plus du statut juridique et des catégories de CA, l'emploi fait parfois partie des conditions d'attribution d'aides publiques.

Nombre de salariés ou ETP



Lorsqu'on ne retient que les éditeurs qui ont répondu à cette question de l'annuaire, on obtient la répartition suivante :



On comptabilise 102 personnes salariées en additionnant les réponses des éditeurs de l'annuaire, ce qui équivaut sans doute à moins en ETP.

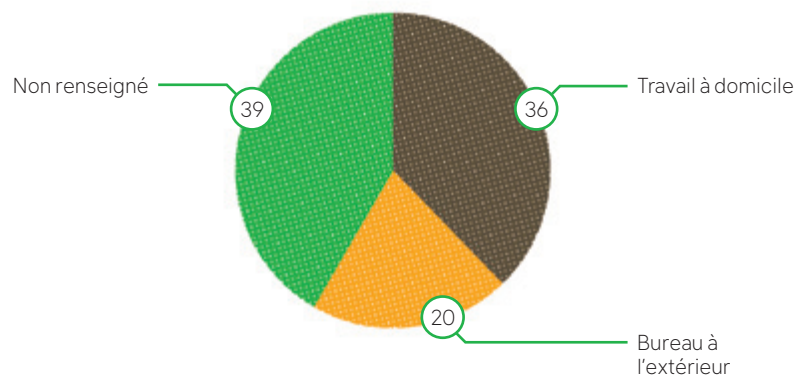
Le lieu de travail

L'annuaire de la CIL ne comprend pas d'indication sur les locaux de la maison d'édition. On ne sait donc pas, strictement, si les éditeurs disposent d'un lieu de travail séparé du domicile, d'une pièce réservée à l'activité professionnelle au sein du domicile, où s'ils ne disposent que de leur domicile.

Cette condition de travail a un impact direct sur la capacité à accueillir un ou plusieurs employés, des stagiaires, des alternants, recevoir des visites professionnelles, la capacité de stockage... On peut aussi se demander si cela a un impact direct sur l'externalisation d'activités d'édition.

Nous avons tout de même établi un premier tableau avec cette information, pour les éditeurs dont nous connaissons le lieu de travail.

Lieu de travail

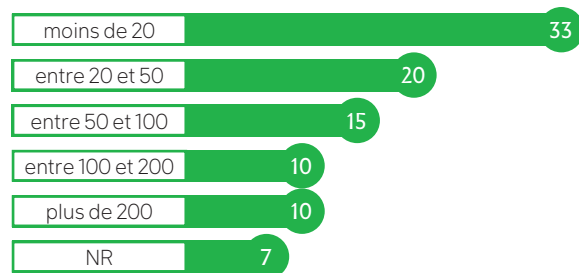


Les activités des éditeurs

Le catalogue

Nous n'avons pas pu, à l'occasion de cette synthèse, observer individuellement chaque catalogue. Il serait toutefois intéressant de noter d'une part la proportion des éditeurs qui scindent leur catalogue en une ou plusieurs collections. D'autre part on pourrait observer combien d'éditeurs choisissent d'éditer chaque livre avec une charte graphique unique, par rapport à ceux qui choisissent d'appliquer une charte graphique commune à l'ensemble d'une collection – ainsi que les raisons de ce choix. Ces chiffres questionnent sur les liens qui existent ou pourraient être développés avec la filière du graphisme et de l'illustration.

Nombre de références au catalogue

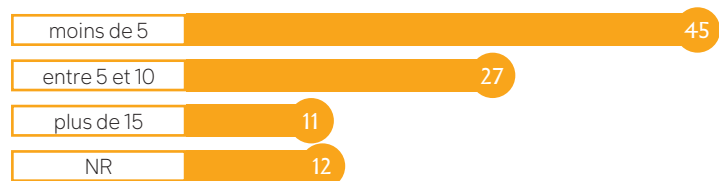


Un tiers des éditeurs du Grand Est a pour le moment moins de 20 titres à son catalogue. Pour rappel, 24% des éditeurs du territoire ont moins de 6 ans d'existence. Il convient donc plutôt de regarder la capacité de publication annoncée par les éditeurs répondants.

La capacité de publication

Par « capacité de publication », on entend l'objectif annoncé par l'éditeur du nombre de nouvelles publications à l'année. Cette capacité peut être liée aux moyens humains dont dispose la structure, mais aussi aux capacités à financer de nouvelles publications. Le nombre de nouvelles publications que l'éditeur est capable de publier chaque année a un impact sur les possibilités de ventes et de chiffre d'affaires, ainsi que sur les stratégies de marketing (privilégier la promotion des nouvelles sorties ou bien investir davantage sur la promotion du fonds). La relation avec les diffuseurs et distributeurs en est également impactée.

Nombre moyen de nouvelles références par an



45% des éditeurs du territoire publient chaque année moins de 5 titres par an. Il serait intéressant de croiser ces données avec l'âge de la maison, et de questionner l'éditeur sur les raisons de ce palier. Un nombre réduit de nouveaux titres est-il le fruit d'une volonté délibérée et assumée, ou bien est-ce le résultat d'une contrainte de moyens ? Ces données, complétées et précisées, seraient un bon indicateur des modèles économiques des éditeurs.

Les genres littéraires

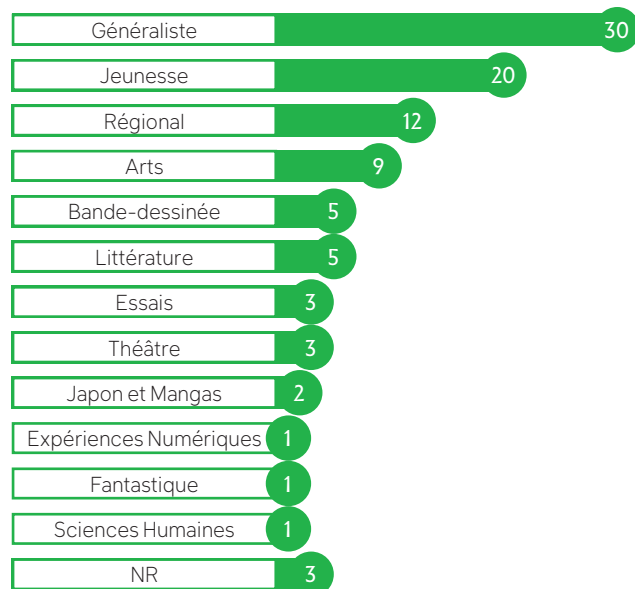
L'édition en région est parfois confondue avec l'édition de littérature régionale (ouvrage dont le contenu porte sur la région où est basée l'éditeur). Hors, c'est loin d'être le cas dans le Grand Est.

L'annuaire comprend une simple indication des genres littéraires publiés, selon l'appréciation des éditeurs.

Les répondants pouvaient indiquer autant de genres qu'ils le souhaitent : 32 ont indiqué un genre unique, les autres en ont indiqué au moins deux.

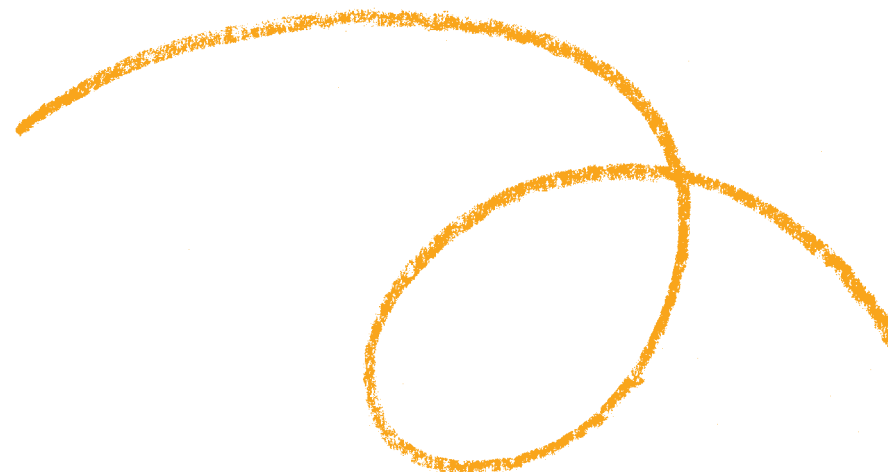
Si l'on considère que le premier genre indiqué est le genre principal de la maison d'édition, on trouve la répartition suivante :

Genre littéraire déclaré principal

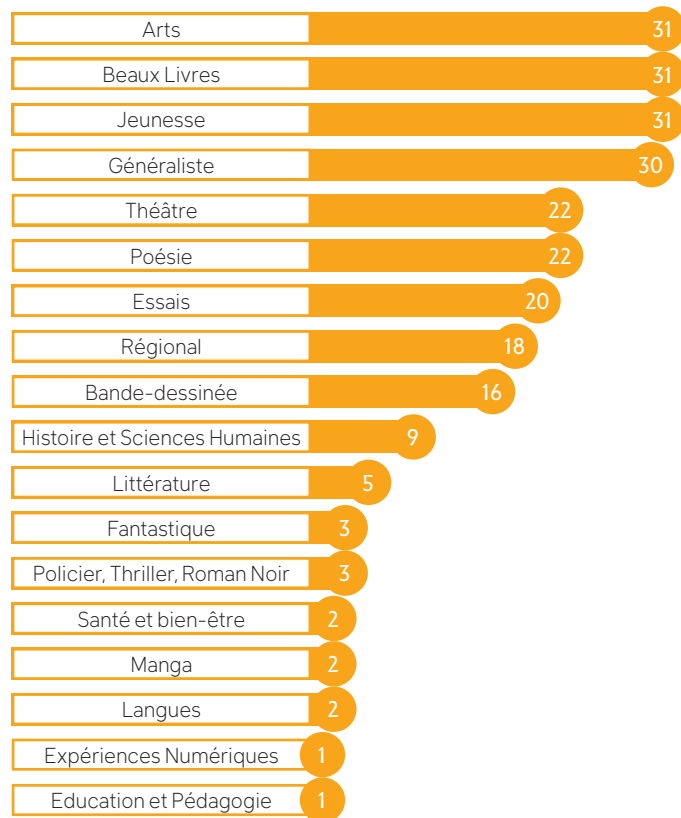


Presque un tiers des éditeurs annoncent un catalogue principalement généraliste. La spécialisation en livre jeunesse arrive en second plan, avec 20 éditeurs. Parmi eux, 10 ont déclaré le livre jeunesse comme leur unique genre littéraire. La publication d'ouvrages régionaux arrive en troisième place seulement, avec 12 éditeurs déclarés, dont 3 pour qui c'est la seule définition du catalogue.

Au-delà du genre littéraire principal, on peut regarder le nombre de mentions de chaque genre, qu'il soit déclaré en genre principal ou non. Un tiers déclare publier, entre autres, des livres d'arts, des livres jeunesse et des beaux livres. Un quart environ publie du théâtre, de la poésie et des essais. Cela tire les catalogues vers des catalogues dits généralistes, qui publient une diversité de genres. La mention d'un genre « régional » n'arrive qu'en huitième position.



Genres littéraires cités



L'usage des outils
du numérique

L'informatisation du fonctionnement

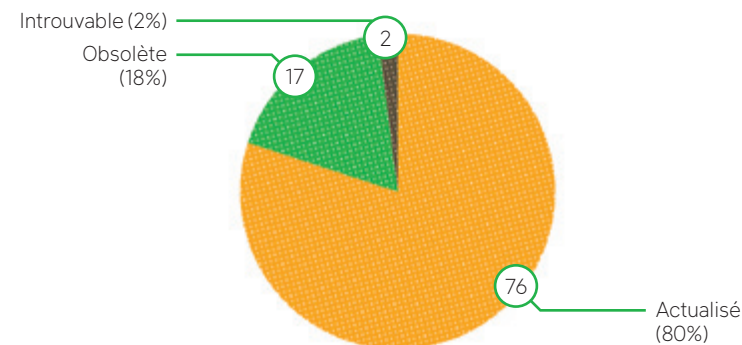
Mise à part la mention de l'usage d'Electre ou de Dilicom, nous n'avons aucune indication des systèmes utilisés par les éditeurs pour observer et gérer leur stock, ni suivre leurs facturations. L'annuaire fait simplement mention de l'existence d'un site ou non, et s'il est marchand ou non.

Tous les éditeurs ont indiqué avoir un site internet. Nous avons visité chaque site, et observé les informations présentes. Trois catégories de sites sont déjà ressorties :

- > les sites **introuvables**, dont l'adresse n'est plus valide.
- > les sites **obsolètes** sont des sites qui semblent inactifs, sur lesquels rien n'a été publié depuis longtemps, ou qui ne fonctionnent pas (par exemple, un site sur lequel aucun lien n'est accessible et où l'utilisateur reste bloqué sur la page d'accueil.)
- > les sites **actualisés** sont les sites sur lesquels l'utilisateur comprend que l'information est régulièrement mise à jour et sur lequel il parvient à se déplacer de page en page sans problème technique.

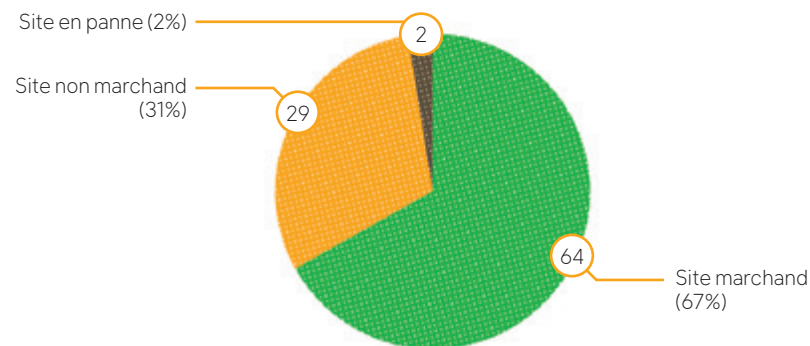
Cette première classification ne comprend donc aucune considération esthétique, mais uniquement l'expérience client en terme d'accessibilité et de fonctionnement. Selon ces critères, 80% des éditeurs ont un site actualisé, 20% ont un site introuvable ou inutilisable.

Usage du site internet



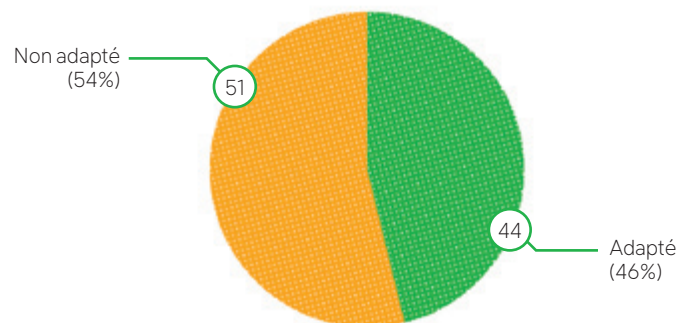
Le site internet de l'éditeur peut faire office de vitrine du catalogue pour les lecteurs, pour les libraires et pour les diffuseurs et distributeurs. Hormis des fonctions d'exposition et d'information, le site internet peut être un outil de vente en direct. L'annuaire permet à l'éditeur d'indiquer si son site est marchand ou non, mais nous avons classifié différemment certains sites : en effet, plusieurs proposaient la vente en ligne mais ne l'avaient pas précisé dans l'annuaire, d'autres avaient indiqué leur site comme marchand mais cette fonctionnalité n'était pas disponible. Nous avons ajouté une catégorie « en panne », pour ceux dont la boutique en ligne était inutilisable au moment de la visite du site. Nous n'avons par ailleurs pas d'information sur la date de mise en ligne de la boutique marchande, nous ne savons donc pas si la crise sanitaire du COVID-19 a eu un impact sur les stratégies de vente directe par les éditeurs.

Vente en ligne



Nous avons également essayé d'ouvrir chaque site depuis un téléphone mobile. Là encore, il ne s'agit pas de critères esthétiques mais fonctionnels : nous avons observé la facilité de lecture des informations et de déplacement entre les différentes pages. Les sites « non adaptés » sont ceux qui rendent la circulation et la compréhension difficile pour l'utilisateur lorsqu'il ouvre le site depuis un smartphone ou une tablette.

Site adapté pour mobile et tablette

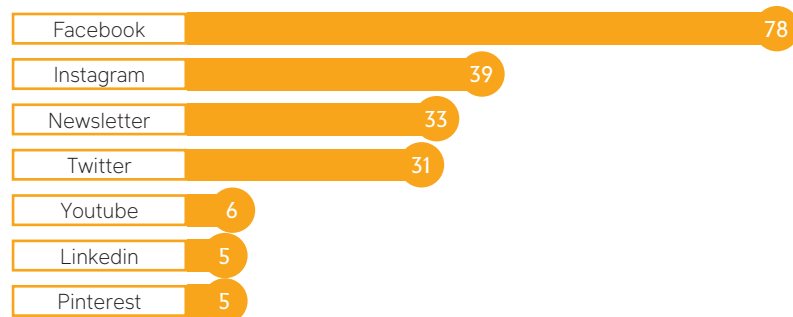


Les moyens de communication

De nombreux outils et plateformes sont à la disposition des éditeurs aujourd'hui pour faire connaître leur travail et les livres qu'ils publient aux lecteurs, libraires et partenaires commerciaux. L'annuaire recense les réseaux utilisés par les éditeurs. Le tableau ci-contre reprend le nombre de mentions pour chaque réseau. Facebook, qui arrive en première place avec 78 mentions est utilisé par trois quarts des éditeurs. Ce réseau permet notamment d'indiquer facilement l'organisation d'événements en partenariat avec des bibliothèques, libraires ou autres et d'indiquer sa participation à des salons et rencontres. Instagram arrive en seconde place, mentionné par 39 éditeurs. Parmi ces éditeurs, 25 ne sont que sur Facebook, 38 sont sur Facebook et sur Instagram.

Lors de la visite des sites internet, nous avons aussi recensé tous les éditeurs qui proposent l'inscription à une newsletter, mais le manque de recul ne nous permet pas d'évaluer la fréquence ou le contenu de ces newsletters. Cet outil permet d'informer individuellement les lecteurs des nouvelles sorties ou des événements organisés en lien avec la maison d'édition. Sur les 62 éditeurs qui ne proposent pas de newsletter, 40 ont tout de même une page Facebook. 33 éditeurs ont au moins une page Facebook et une newsletter.

Nombre de mentions par moyen de communication



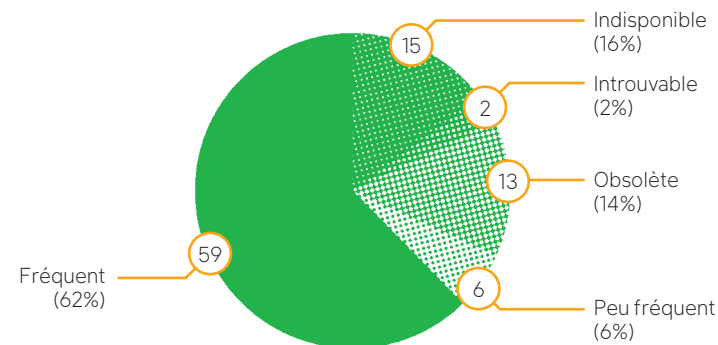
Les réseaux sociaux

Les deux réseaux sociaux les plus utilisés par les éditeurs ont fait l'objet d'une observation plus poussée. Pour chaque éditeur, qu'il ait déclaré avoir ces réseaux ou non, nous avons essayé de trouver une page sur Facebook et un profil sur Instagram.

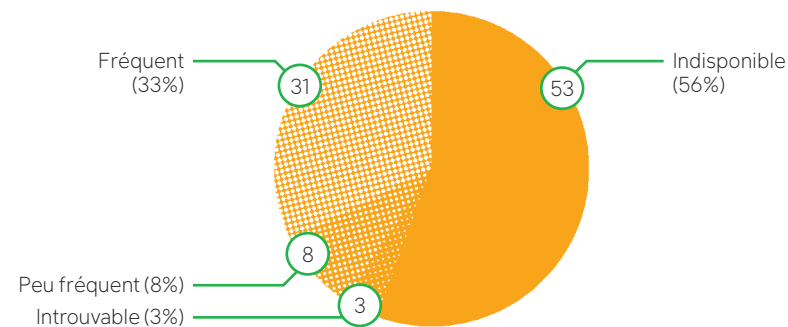
Nous avons défini entre 4 et 5 catégories :

- > **indisponible** : cela fait apparaître dans le graphique les éditeurs qui ne disposent pas du tout du réseau,
- > **introuvable** : ce sont les éditeurs qui indiquent dans l'annuaire ou sur leur site avoir ce réseau mais pour lesquels nous n'avons rien trouvé,
- > **obsolète** : lorsque la page existe, mais les informations sont trop anciennes ou trop éloignées de l'activité éditoriale pour être considérées fiables,
- > **peu fréquent** : il s'agit là des pages fonctionnelles mais dont le potentiel est sous exploité,
- > **fréquent** : pour les éditeurs qui animent régulièrement leurs réseaux.

Usage de Facebook



Usage d'Instagram



Ainsi :

- 20% des sites internet restent obsolètes ou introuvables
- Un tiers des sites internet sont non marchand
- Plus de la moitié sont inadaptés aux mobiles.

Concernant les sites marchands, on peut noter que même si l'éditeur ne souhaite pas faire de vente en ligne, il peut développer un site non marchand qui inclut tout de même la recherche du libraire ou du point de vente le plus proche, ce qui indique alors au lecteur potentiel un moyen rapide de trouver ce livre.

L'usage des réseaux sociaux interroge lui aussi. Malgré la prééminence de Facebook comme moyen de communication sur les actualités et événements liés à l'activité éditoriale, encore un tiers des éditeurs n'en tire pas autant partie qu'ils le pourraient. Le réseau Instagram offre également de nombreuses possibilités de communiquer autour des livres, en publiant par exemple les illustrations des couvertures ou des citations des textes publiés. Pourtant seul un tiers des éditeurs l'utilisent fréquemment.

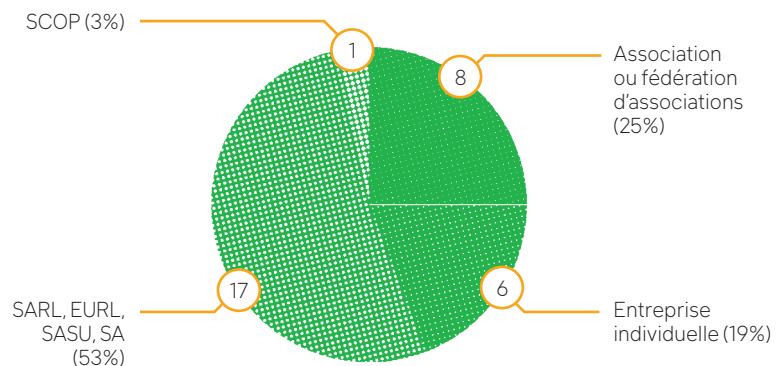
Il existe donc diverses pistes de réflexions à mener sur l'accompagnement des éditeurs dans leurs stratégies numériques, qu'il s'agisse d'outils commerciaux ou d'outils de communication.

L'impact de la crise sanitaire



En mai 2020, les centres de ressources de la filière du livre en Grand Est ont déjà publié une synthèse sur les effets de la crise sanitaire, pour l'ensemble de la filière art visuels et livre. Un second questionnaire a été envoyé en septembre 2020, à la même population. La présente synthèse n'ira pas aussi loin, et surtout isole les éditeurs du reste des répondants. On compte 28 éditeurs répondants à la première enquête COVID, 25 à la deuxième. Parmi eux, 15 ont répondu aux deux enquêtes. Ces questionnaires nous ont parfois permis de compléter les informations de l'annuaire, mais ils amènent d'autres pistes réflexions.

Nature juridique des éditeurs répondants



Seuls deux des éditeurs répondants ont indiqué que l'activité impactée par la crise sanitaire est pour eux une activité ponctuelle ou saisonnière. Pour les autres, c'est l'activité régulière et permanente qui a pâti de la crise.

La première enquête a demandé aux éditeurs d'indiquer des exemples d'activités qui seraient menacées par la crise. Pour tous, des reports de publication de livres ou d'albums étaient prévues.

Pour la plupart également, le chiffre d'affaires comporte une part non négligeable de vente directe notamment sur les salons et festivals, annulés à cause de la crise sanitaire.

Exemple d'activités impactées	Nombre de mentions
Sortie de livre, d'album	28
Vente sur un lieu habituel	25
Festival, Salon, Événement	20
Conférence, Intervention	14
Expositions	11
Autre (gestion ou coordination de projet)	5
Atelier, Cours	3
Formation	2
Résidence	1

On a aussi demandé aux éditeurs quelles seraient les conséquences en terme d'emploi. Ce questionnaire, contrairement à l'annuaire, indiquait explicitement « travailleurs non salariés ». Ainsi, parmi les répondants, 21 annonçaient que seul leur emploi qualifié de travailleur non salarié serait impacté.

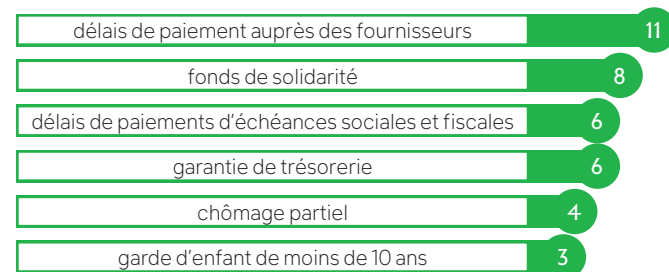
Impact estimé sur les moyens humains	Nombre de mentions
Seul 1 travailleur non salarié impacté	21
Jusqu'à une vingtaine de bénévoles	7
Jusqu'à 3 salariés ETP	3
Jusqu'à 5 salariés ETP	3
Autoentrepreneurs impactés	1

Une question portait spécifiquement sur le doute des éditeurs concernant la capacité de la structure à maintenir l'ensemble des salariés. 8 affirmaient qu'il n'y aurait aucune perte d'emploi, 4 mentions étaient spécifiquement faites d'une incapacité à employer les prestataires qui d'ordinaire s'occupent de toutes les tâches externalisées.

Impact sur l'emploi	Nombre de mentions
perte possible d'emploi pour un ou plusieurs salariés	13
aucune perte d'emploi	8
Impossibilité de rémunération des auteurs et autres acteurs de l'activité éditorial	4

Les éditeurs ont mentionné, lors de la première enquête, les mesures auxquelles ils pensaient faire appel :

Mesures à mobiliser



Le deuxième questionnaire, quelques mois plus tard, a été l'occasion de leur demander quelles aides avaient finalement été demandées, obtenues et refusées.

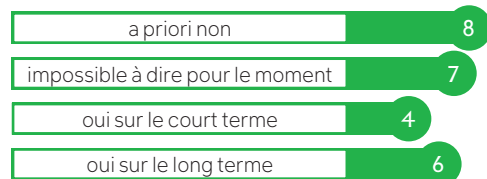
Compte tenu du nombre élevé d'éditeurs qui n'ont pas de salariés et sont présumés eux-mêmes travailleurs non salariés, il est peu surprenant que seulement 3 éditeurs aient sollicité du chômage partiel, ou qu'aussi peu de délais de paiement d'échéances sociales aient été demandés.

Il convient de préciser que l'accès au volet 2 du fonds de solidarité en lien avec la Région était conditionné à l'accès au volet 1.

Type de mesure	Non sollicitée	Obtenue	Refusée
chômage partiel	22	3	0
délais de paiement d'échéances sociales et fiscales	23	1	1
délais de paiement auprès des fournisseurs	19	6	0
prêt garanti par l'Etat, en lien avec la banque	22	3	1
prêt rebond en lien avec la Région	24	0	1
fonds de solidarité volet 2 en lien avec la Région	22	0	3
fonds de solidarité volet 1 (1 500€) pour les petites entreprises	11	9	5
aide exceptionnelle du CNL pour les éditeurs	17	4	4
garde d'enfants -16ans	24	1	0

Les deux questionnaires comportaient une question sur le risque estimé de la crise pour la survie de la structure. Les réponses indiquent surtout la prédominance de l'inquiétude et du doute.

Risque pour la survie de la structure



Il serait intéressant de faire une enquête a posteriori sur les impacts que la crise aura réellement eu sur les éditeurs du territoire, d'en apprendre davantage sur les mesures finalement demandées, les motifs de refus ou de non éligibilité, et les impacts de moyen et long terme sur la pérennité des structures.



Crédits et colophon

Remerciements :
Interbibly et Lile



Avec le soutien de la Direction Régionale
des Affaires Culturelles Grand Est
et de la Région Grand Est



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CIL
2B route d'Oberhausbergen
67200 Strasbourg
03 88 27 15 48

Analyse des données
et rédaction :
Clémentine Meltzheim,
chargée de mission CIL

Graphisme :
Léa De Block
et Léo Righini-Fleur
Atelier demi-douzaine
4, quai Finkmatt
67000 Strasbourg

Impression :
Intérieur de l'ouvrage
sur papier Olin Regular,
blanc naturel mat, 90g/m²
par COREP, 2, place Brant
67000 Strasbourg

Couverture
en sérigraphie
(2 couleurs) par
Léa De Block
et Léo Righini-Fleur
à l'atelier Garage Print,
Garage COOP, Port
du Rhin, Strasbourg

Typographies :
Klima, de Matthew
Anderson
et Infini, de Sandrine
Nugue pour le CNAP



